

PREAMBULE

La Commune de Besse conduit le programme de plantation de haies sur le territoire communale dans le cadre du programme du département en faveur des linéaires bocagers.

CONVENTION

Entre : **La Communauté de Communes du Massif du Sancy,
6 avenue du Général Leclerc – BP 94 – 63240 Le Mont-Dore
représentée par,**

d'une part,

Et : **La Commune de Besse et Saint-Anastaise,
2 place de la Mairie 63610 Besse et Saint-Anastaise
représentée par Lionel GAY, Maire**

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

■ Article 1 : **Objet de la convention :**

Définir les responsabilités et les engagements des différents participants pour la mise en place et le suivi d'une plantation de haies sur une (ou des) parcelle(s) appartenant à la commune de Besse et exploitée par **la Communauté de Communes du Massif du Sancy** pour la gestion du domaine nordique.

Pour le descriptif des actions, se reporter au dossier de plantation.

■ Article 2 : **Apport en engagements de chaque contractant :**

La Commune de Besse s'engage à solliciter des subventions auprès du département au titre d'un dossier collectif à vocation de paysage et de biodiversité (en faveur de l'intérêt général) pour diverses plantations situées sur le territoire communal et décrite en annexe ; et à procéder à l'achat des fournitures (plants, paillage, clôture (le cas échéant)). **La Communauté de Communes du Massif du Sancy** s'engage à réaliser le travail du sol dans les règles de l'art (cf dossier technique), et à procéder aux plantations. Ils s'engagent à garder et à entretenir les plants pendant une durée de 15 ans à dater de la plantation, sous peine de remboursements.

En cas d'échec de la plantation, la Commune ne peut en aucun cas être tenue responsable. La protection des plantations contre le bétail est à la charge de **la Communauté de Communes du Massif du Sancy**.

La commune est subventionnée à hauteur de 80 % sur le montant Hors taxes par le département du Puy de Dôme. Le planteur reversera à la commune les 20 % d'autofinancement concernant son projet.

■ Article 3 : **Accès du terrain :**

La Communauté de Communes du Massif du Sancy s'engage à laisser le libre accès aux agents de la Commune ou à toute autre personne mandatée par cet organisme.

La **Communauté de Communes du Massif du Sancy** autorise la Commune ou toute autre personne mandatée par cet organisme, à utiliser la plantation pour des réunions de vulgarisation ou de démonstration.

La **Communauté de Communes du Massif du Sancy** sera avertie de ces visites au moins une semaine à l'avance.

La **Communauté de Communes du Massif du Sancy** gardera le produit de la totalité des récoltes de bois.

■ Article 4 : Mutation :

En cas de vente ou de mutation, la **Communauté de Communes du Massif du Sancy** ou ses ayants droits, s'engage à informer le nouvel exploitant de la présente convention dont il lui remettra un exemplaire.

Par ailleurs, la **Communauté de Communes du Massif du Sancy** ou ses ayants droits indiquera à la Commune les nom, prénom, et adresse du nouvel exploitant.

En cas d'arrêt du fermage, le nouveau fermier devra signer la présente convention au moment du démarrage du bail.

■ Article 5 : Résiliation, indemnités :

Cette convention est valable pour une durée de 15 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans à compter de la date de l'expiration de l'exercice en cours duquel il a été pris.

Toute dénonciation par le propriétaire ou ses ayants droits avant la fin de l'échéance entraînera de sa part le remboursement des sommes réactualisées qui ont été engagées par la Commune (frais d'étude, fournitures diverses...).

Au cas où les financements accordés par l'Etat viendraient à diminuer, ou seraient purement et simplement supprimés, la présente convention serait résiliée de plein droit, sans que l'une ou l'autre des parties ne puisse exiger le versement d'une quelconque indemnité.

Fait à.....le...../...../.....

en deux exemplaires.

L'exploitant,
**La Communauté de Communes
du Massif du Sancy**

.....
.....

La Commune de Besse et Saint-Anastaise,

Lionel GAY
Maire

Annexe :

Détail des projets :

*Ces projets sont issus de suggestions de sites à planter par Mr Serge GATIGNOL.
Nous nous sommes rendues sur place et voici nos suggestions :*

Site 1 : Puy de Pertuyzat (entre la forêt sectionale de Berthelage et la forêt sectionale d'Olpillière)
(Altitude 1212m) - Année 2020

Objectif de plantations :

- Implanter des haies brise-vent du Nord-ouest qui stabilisent la neige, sur ce secteur où le vent est accéléré entre les 2 bois. Et à terme, ces haies remplaceront les ganivelles en châtaigner qui représentent un budget en entretien.

Parcelle communale.

- Nous conseillons :

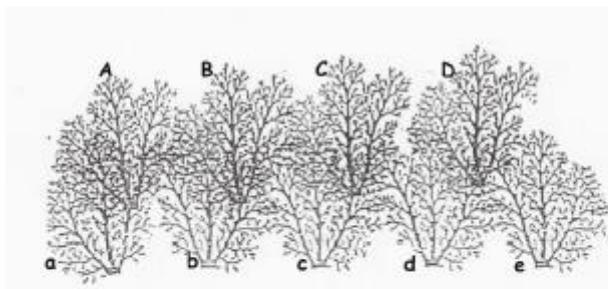
Doubler les emplacements actuellement implantés de ganivelle avec des haies brise-vent, le temps que la haie se garnisse et fasse son effet. Il faudra également clôturer de chaque côté de la haie, pour empêcher les bovins de venir manger les jeunes pousses.

Une haie en double rang permettra une meilleure retenue de la neige sur la piste.

Linéaire: 740 mètres : Haie double rang

Espacement entre les plants : 1 m, soit 1480 plants.

Espacement entre les 2 rangs : 1 m.



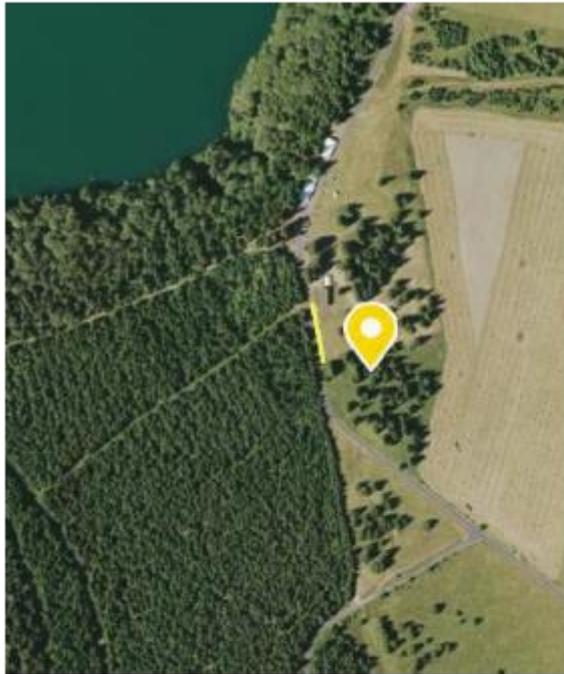
Séquences de plantation - Quantités par essence				
A	Saule marsault	62	a Sorbier des oiseaux	62
B	Alisier blanc	62	b Saule marsault	62
C	Saule marsault	61	Alisier blanc ou	62
D	Hêtre ou bouleau	60	c Sorbier des oiseaux	62
E	Saule marsault	61	d Saule marsault	62
F	Sorbier des oiseaux	62	e Alisier blanc	62
G	Saule marsault	62	f Saule marsault	62
H	Alisier blanc ou Sorbier	62	g Sorbier des oiseaux	62
I	Saule marsault	62	h Saule marsault	62
J	Alisier blanc	62	i Alisier blanc	62
K	Saule marsault	62	j Saule marsault	61
L	Sorbier des oiseaux	62	k Hêtre ou bouleau	60
			l Saule marsault	61

Paillage : film biodégradable.

Clôture : Ganivelles déjà sur place d'un côté, et clôture bovin de l'autre (800ml de clôture à prévoir)

Si projet validé, il faudra échanger avec l'agriculteur sur le type de clôture à implanter pour protéger les plantations (à intégrer au bail). + validation ONF.

Site 4 : Puy de Montchal (Route d'accès sud au Lac Pavin) (Altitude 1259m) – Année 2020



Objectif de plantations :

- créer de l'ombrage sur la route, pour empêcher la fonte de la neige

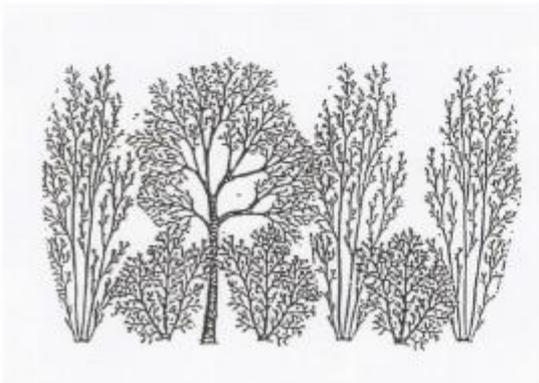
Parcelle communale.

- Nous conseillons.

Etant sur un secteur fortement boisé de résineux, nous conseillons une haie grand brise-vent sur un rang en mélange feuillus et résineux.

Linéaire: 60 mètres : Haie Grand brise-vent

Espacement entre les plants : 1 m, soit 60 plants.

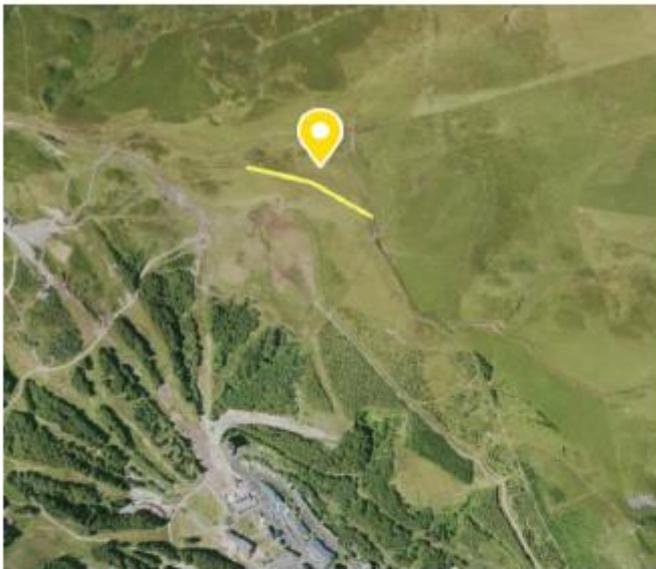


A B C D E F G

Séquence de plantation	Quantité
A – Bouleau	7
B – Pin sylvestre	7
C – Alisier blanc	7
D – Pin sylvestre	7
E – Sorbier des oiseaux	8
F – Pin sylvestre	8
G – Saule marsault	8
H – Pin sylvestre	8

Paillage : film biodégradable.

Site 5 : Plaine des moutons (Altitude 1500m) – Année 2020

**Objectif de plantations :**

- Planter une haie brise-vent du Nord-ouest qui stabilise la neige, sur ce secteur où le vent est très fort et bouge le manteau neigeux. Cette haie remplacera à terme une barrière en bois. Elle servira enfin de protection climatique au troupeau de brebis par vent du nord (endroit apprécié par les brebis pour chaumer).

Parcelle communale.

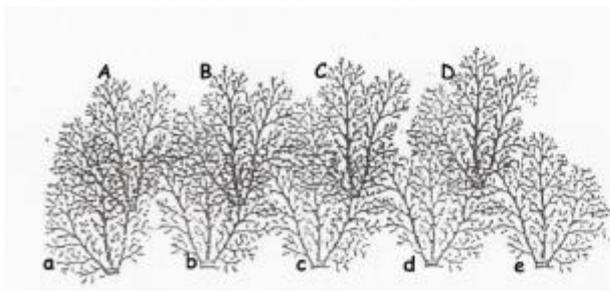
- Nous conseillons :

Tester sur 300 mètres linéaires, une haie pare-neige en 3 rangs

Linéaire: 300 mètres : Haie triple rang

Espacement entre les plants : 1 m, soit 900 plants.

Espacement entre 2 rangs : 1 m.



Paillage : film biodégradable.

Clôture : ganivelle en châtaigner d'un côté et clôture mobile à moutons de l'autre

Si projet validé, il faudra échanger avec le berger sur le type de clôture à planter pour protéger les plantations.

Séquences de plantation à reprendre sur 3 rangs - Quantités par essence

A	Pin à crochet	50
B	Pin à crochet	50
C	Pin à crochet	50
D	Saule marsault	50
E	Pin à crochet	50
F	Pin à crochet	50
G	Pin à crochet	50
H	Alisier blanc	50
I	Pin à crochet	50
J	Pin à crochet	50
K	Pin à crochet	50
L	Pin à crochet	50
M	Sorbier des oiseaux	50
N	Pin à crochet	50
O	Pin à crochet	50
P	Pin à crochet	50
Q	Alisier blanc	50
R	Pin à crochet	50

Site 2 : Route Puy de Pertuyzat (le long de la forêt sectionale d'Olpillière) (Altitude 1233m) - Année 2021**Objectif de plantations :**

- Continuer la haie existante le long de la route. Pour briser ce vent Nord-Ouest et retenir la neige.

Et regarnir la haie qui s'est clairsemée en vieillissant.

Route fermée l'hiver, congère souhaitée sur la route.

Propriété communale

- Nous conseillons :

Doubler les emplacements actuellement implantés de ganivelle avec des haies brise-vent, le temps que la haie se garnisse et fasse son effet. Il faudra également clôturer de chaque côté de la haie, pour

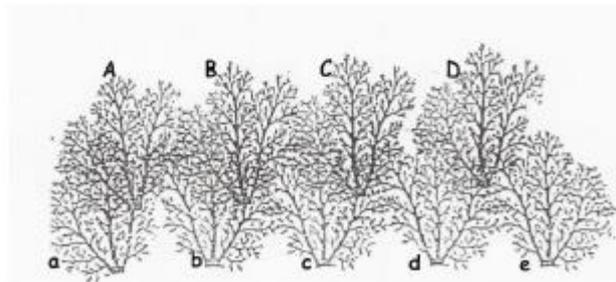
empêcher les bovins de venir manger les jeunes pousses.

Une haie en double rang permettra une meilleure retenue de la neige sur la piste.

Linéaire: 145 mètres : Haie double rang

Espacement entre les plants : 1 m, soit 290 plants.

Espacement entre les 2 rangs : 1 m.



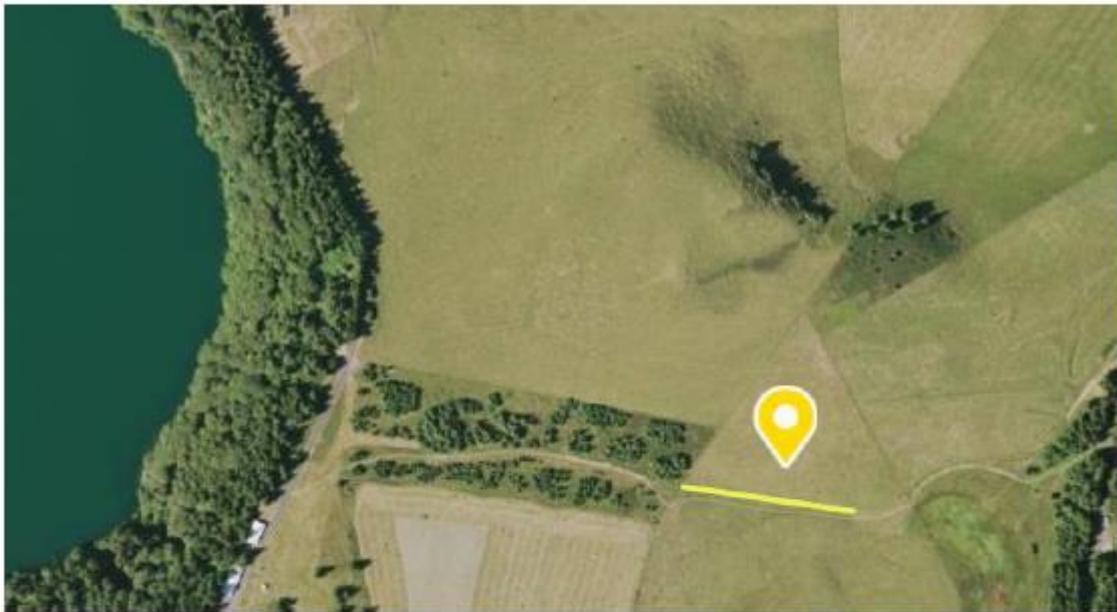
Séquences de plantation - Quantités par essence					
A	Hêtre ou bouleau	12	a	Saule marsault	12
B	Saule marsault	12	b	Sorbier des oiseaux	12
C	Alisier blanc	12	c	Saule marsault	12
D	Saule marsault	12	d	Alisier blanc	12
E	Sorbier des oiseaux	12	e	Saule marsault	12
F	Saule marsault	12	f	Sorbier des oiseaux	12
G	Alisier blanc	12	g	Saule marsault	12
H	Saule marsault	12	h	Alisier blanc ou Sorbier des oiseaux	12
I	Sorbier des oiseaux	12	i	Saule marsault	13
J	Saule marsault	12	j	Hêtre ou bouleau	12
K	Alisier blanc ou Sorbier des oiseaux	12	k	Saule marsault	12
L	Saule marsault	13	l	Alisier blanc	12

Paillage : film biodégradable.

Si projet validé, il faudra échanger avec l'agriculteur sur le type de clôture à implanter pour protéger les plantations.

Projet validé

Site 3 : sur la parcelle de Mr FAYE (agriculteur) (entre le Lac d'Estivadoux et le Lac Pavin) (Altitude 1260m) - Année 2021



Objectif de plantations :

- Planter une haie brise-vent du Nord qui crée une congère, sur ce secteur entre le bois à gauche, et le talus à droite.

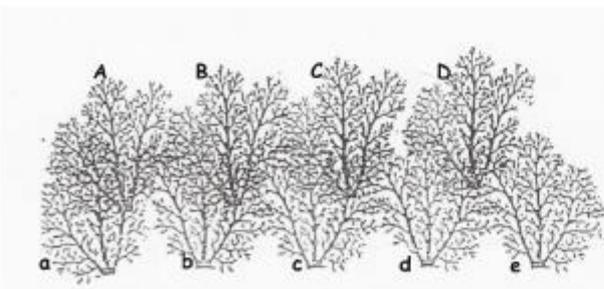
- Nous conseillons :

Planter une haie brise-vent en double rang permettra une meilleure retenue de la neige sur la piste. Il faudra clôturer de chaque côté de la haie, pour empêcher les bovins de venir manger les jeunes pousses.

Linéaire: 150 mètres : Haie double rang

Espacement entre les plants : 1 m, soit 300 plants.

Espacement entre les 2 rangs : 1 m.



Séquences de plantation - Quantités par essence					
A	Hêtre ou bouleau	15	a	Saule marsault	15
B	Saule marsault	15	b	Sorbier des oiseaux	15
C	Alisier blanc	15	c	Saule marsault	15
D	Saule marsault	15	d	Alisier blanc	15
E	Sorbier des oiseaux	15	e	Saule marsault	15
F	Saule marsault	15	f	Sorbier des oiseaux	15
G	Alisier blanc	15	g	Saule marsault	15
H	Saule marsault	15	h	Hêtre ou bouleau	15
I	Sorbier des oiseaux	15	i	Saule marsault	15
J	Saule marsault	15	j	Alisier blanc	15

Paillage : film biodégradable.

Si projet validé, il faudra obtenir les accords de :

- *La haie étant implantée sur le terrain d'un agriculteur : Mr Faye, il faudra son accord à la plantation. Cette haie permettra également un ombrage des troupeaux.*
- *Département (car site espace naturel sensible).*

Devis Pépinières LACHAZE – sur parcelles ski de fond de Besse et St Anastaise

Essences	Type de mottes	Année 2020				Quantités Totales	Prix unitaires HT pépinière Lachaze	Montant Total HT	Année 2021-2022		Quantités Totales
		Site 1 : Puy de Pertuyzat	Site 4 : Puy de Montchal	Site 5 : Plaine des moutons	Site 2 : Route Puy de Pertuyzat				Site 3 : parcelle de Mr FAYE		
Alisier blanc	RN 40/80	310	7	100	417	1,24 €	517,08 €	60	60	120	
Bouleau blanc	RN 40/80	60	7		67	0,94 €	62,98 €	12	15	27	
Hêtre commun	RN 30/50	60			60	1,19 €	71,40 €	12	15	27	
Saule marsault	Motte	740	8	50	798	1,42 €	1 133,16 €	146	150	296	
Sorbier des oiseaux	RN 40/80	310	8	50	368	1,17 €	430,56 €	60	60	120	
Pin à crochet				700	700	1,94 €	1 358,00 €			0	
Pin sylvestre			30		30	1,04 €	31,20 €			0	
Nombre total de plants :		1480	60	900	2440			290	300	590	
Frais de port					1	50,00 €	50,00 €			1	
							3 654,38 €				

Devis INTERMAS GROUP :

Pour 2020

film biodégradable :

CELLOBIO 80µ 1M10 X 100M

Prix du rouleau : 103 € net ht

x 1 rouleau = 103.00€ ht

CELLOBIO 80µ 1M10 X 400M

Prix du rouleau : 307.20 € net ht

x 6 rouleaux = 1843.20€ ht

collequettes fendus biodégradables :

CELLOBIO 80µ 0M30 X 0M30

Prix du paquet de 100 unités : 9,90 € net ht

x 25 paquets= 247.50€ ht

Montant Total HT = 2193.70€ HT

Devis clôture de protection des plants : (A charge des agriculteurs exploitants les parcelles)

Devis AGRI-RIOM (Site1)

Montant Total HT = 738.84€ HT